FO FÉDÉRATION DES FINANCES

LA LETTRE DE L'ACTION SOCIALE 01 - 2017

Prestations interministérielles

Les barèmes 2017

Chaque année les prestations interministérielles (PIM) d'action sociale sont, pour certaines, revalorisées. Il s'agit des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Concernant les prestations pour séjours d'enfants au bénéfice des agents des D**irections Départementales Interministérielles (DDI)**, un barème a également été revalorisé et est applicable au 1er janvier 2017. Quant à La prestation CESU 0/6ans, et l'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP), les barèmes restent inchangés.

En revanche les chèques vacances ont les tableaux de bonification en fonction du revenu fiscal de référence pour 2015 (reçu en 2016) et le barème d'épargne mensuelle pour 2017 modifié sur le site :
https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/documents/pdf/circulaire.pdf

Pour ces prestations, une circulaire du 21 novembre 2016 précise que les prestations interministérielles d'action sociale sont étendues aux agents affectés et/ou domiciliés dans les collectivités d'outre-mer (Saint Barthélemy, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon, Polynésie Française, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie) et s'appliquent aux demandes déposées à compter du 1er janvier 2017.

INFO DERNIÈRE MINUTE

A l'occasion du CIAS (Comité interministériel de l'Action Sociale) du Jeudi 26 janvier, la Ministre de la Fonction Publique a (enfin) indiqué que le réajustement, depuis longtemps réclamé, de la PIM restauration (IM 466 actuellement), serait effectif dans les semaines à venir, la proposition étant en attente de validation.

Cette réévaluation serait appliquée sur 3 ans et applicable à compter de la signature de la circulaire.

Revendication de longue date de FO Finances et même si nous ne sommes pas dupes du moment de cette annonce, cette mesure devenait une urgence après la publication des nouvelles grilles indiciaires.

Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

Barème 2017

PRESTATIONS	Taux 2017
RESTAURATION	
Prestation repas	1,22€
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	22,76€
SUBVENTION POUR SEJOURS D'ENFANTS	
En colonie de vacances	
• Enfants de moins de 13 ans	7,31€
• Enfant de 13 à 18 ans	11,06€
En centre de loisirs sans hébergement	
• Journée complète	5,27€
• Demi-journée	2,66€
En maisons familiales de vacances et gîtes	
• Séjours en pension complète	7,69€
• Autre formule	7,34€
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
• Forfait pour 21 jours ou plus	75,74€
• Pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,60€
Séjours linguistiques	
• Enfants de moins de 13 ans	7,31€
• Enfants de 13 à 18 ans	11,07€
ENFANTS HANDICAPES	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	159,24€
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de **30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.**	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	20,85€

Barème 2017 Prestations pour séjours d'enfants au bénéfice des agents des DDI

SUBVENTION POUR SEJOURS D'ENFANTS		Quotient familial Mensuel (QF)	Montant 2017
En colonies de vacances	Enfants de moins de 13 ans	< 621€	22,58€
		621 à 780€	20,42€
		781€ à 1237€	18,98€
		1237€ à 1608€	10,22€
	Enfants de 13 à 18 ans	< 1237€	28,78€
		1237 à 1608€	15,50€
En centres de loisirs sans hébergement	Demi-journée	< 621€	5,05 €
		621 à 780€	3,93 €
		781€ à 1020€	3,46 €
		1021€ à 1090€	2,95 €
		1091€ à 1250€	2,80 €
		1251€ à 1400€	2,68€
		1401€ à 1608€	1,86 €
	Journée complète		**2x montant de mi-journée(ci-dessus)**
En maisons familiales de vacances et gites	Séjours en pension complète	< 621€	13,52€
		621 à 780€	10,37 €
		781€ à 1020€	9,99 €
		1021€ à 1090€	8,56 €
		1091€ à 1250€	7,59 €
		1251€ à 1400€	6,63€
		1401€ à 1608€	5,38 €
	Autre formule	< 621€	13,51€
		621 à 780€	10,13€
		781€ à 1020€	9,54€
		1021€ à 1090€	8,29€
		1091€ à 1250€	7,35€
		1251€ à 1400€	6,38€
		1401€ à 1608€	5,13€
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	Par jour Pour séjour < 21 jours	< 621€	22,58€
		621€ à 780€	20,43€
		781€ à 930€	18,25€
		931€ à 1090€	13,49€
		1091€ à 1250€	9,27€
		1251€ à1400€	6,81€
		1401€ à 1608€	2,52€
	Forfait Pour séjours 21 jours ou plus		**21x montant par jour (ci-dessus)**
Séjours linguistiques	Enfants de moins de 13 ans	< 621€	22,58€
		621 à 780€	20,43€
		781 à 1237€	18,98€
		1237 à 1608€	10,22€
	Enfants de 13 à 18 ans	< 1237€	28,77€
		1237 à 1608€	15,49€